EXTENSION DE LA GARE DE CORNAVIN

VILLE DE GENÈVE

DCA/PM V3 mis à jour 20 juin 2016

PR-1185
Octroi d'une subvention d'investissement conditionnellement remboursable
PROJET D'EXTENSION SOUTERRAINE

Commission des finances le 21 juin 2016

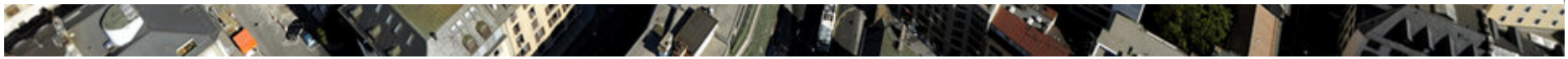

SOMMAIRE

A/ Historique et contexte

A1/ Rappel des enjeux

A2/ Le contexte général

A3/ Les décisions antérieures

B/ Une étape décisive pour le projet d'extension souterraine

B1/ Principales caractéristiques de l'ouvrage

B2/ Estimation des coûts

B3/ Participations financières et perspectives de remboursement

B4/ Planning prévisionnel

B5/ Les engagements à prendre

C/ Implication de la Ville dans l'organisation de projet

D/ Articulation avec le projet urbain

LE PROJET LEMAN 2030
Un projet d'infrastructure ferroviaire majeur pour Genève

Le plus grand projet ferroviaire suisse qui accompagne le développement de l'arc lémanique.

Il répond à l'évolution des besoins de mobilité en transports publics à l'échelle régionale et nationale notamment sur l'axe Genève-Lausanne.

Il implique le doublement de la capacité des trains, l'augmentation des cadences et l'agrandissement des gares de l'arc lémanique.

POUR GENEVE
Une réorganisation de la Gare Cornavin et de ses abords

Le nombre de voyageurs CFF, à l'horizon 2025, passe de 50'000 à 100'000 ;

La gare comportera 2 voies ferrées supplémentaires et un quai central en souterrain ;

Il s'agit de mener 2 projets distincts mais coordonnés :

- **Réorganisation globale de la gare = volet ferroviaire**
- **Restructuration du pôle urbain = volet urbain.**

L'EXTENSION SOUTERRAINE
Un projet qui bénéficie d'un puissant soutien politique et citoyen

La motion M-998 acceptée par le Conseil Municipal le 18 février 2015, invitait le Conseil Administratif […] à étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain […].

L'initiative «Cornavin : pour une extension souterraine de la gare» lancée en avril 2013 par le Collectif 500
-> rapidement, plus de 16'000 signatures
-> 13 avril 2015, vote du Grand Conseil à la quasi unanimité inscrivant dans la loi sur le réseau de transports publics, le principe de favoriser l'agrandissement sous la gare centrale.

LES DECISIONS DÉJÀ PRISES PAR LE CONSEIL

Sur le volet ferroviaire

- 31 octobre 2012 : le Conseil Municipal décide d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 195'000 francs destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface (PR-968 amendée)

Sur le volet urbain

- 21 mai 2014 : le Conseil Municipal décide d'ouvrir au Conseil Administratif un crédit de 350'000 francs pour des études d'avant-projet d'aménagement en lien avec l'extension ferroviaire (PR-1054 A / art 10)
- 25 mai 2016 : le Conseil Municipal décide d'ouvrir au Conseil Administratif un crédit d'études de 880'600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare (PR-1126 A)

L'EXTENSION SOUTERRAINE
Un projet porté par tous les partenaires

Le 1er juillet 2013, décision unanime des partenaires OFT, CFF, Etat et Ville, en faveur de l'extension souterraine en reconnaissant les avantages déterminants suivants :

- **des fonctionnalités supérieures dès sa réalisation et à long terme ;**
- **l'absence d'investissement nouveau à Cornavin avant le long terme ;**
- **une extension supplémentaire possible à long terme, sans impact lourd ;**
- **des impacts réduits sur le bâti et de faibles emprises ;**
- **une meilleure robustesse d'exploitation ;**
- **un coût globalement équivalent à la variante en surface, à long terme.**

Les pré-études préliminaires du projet ferroviaire en version souterraine ont été conduites en concertation entre les 4 partenaires durant les années 2014 et 2015.

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B1/ Principales caractéristiques de l'ouvrage

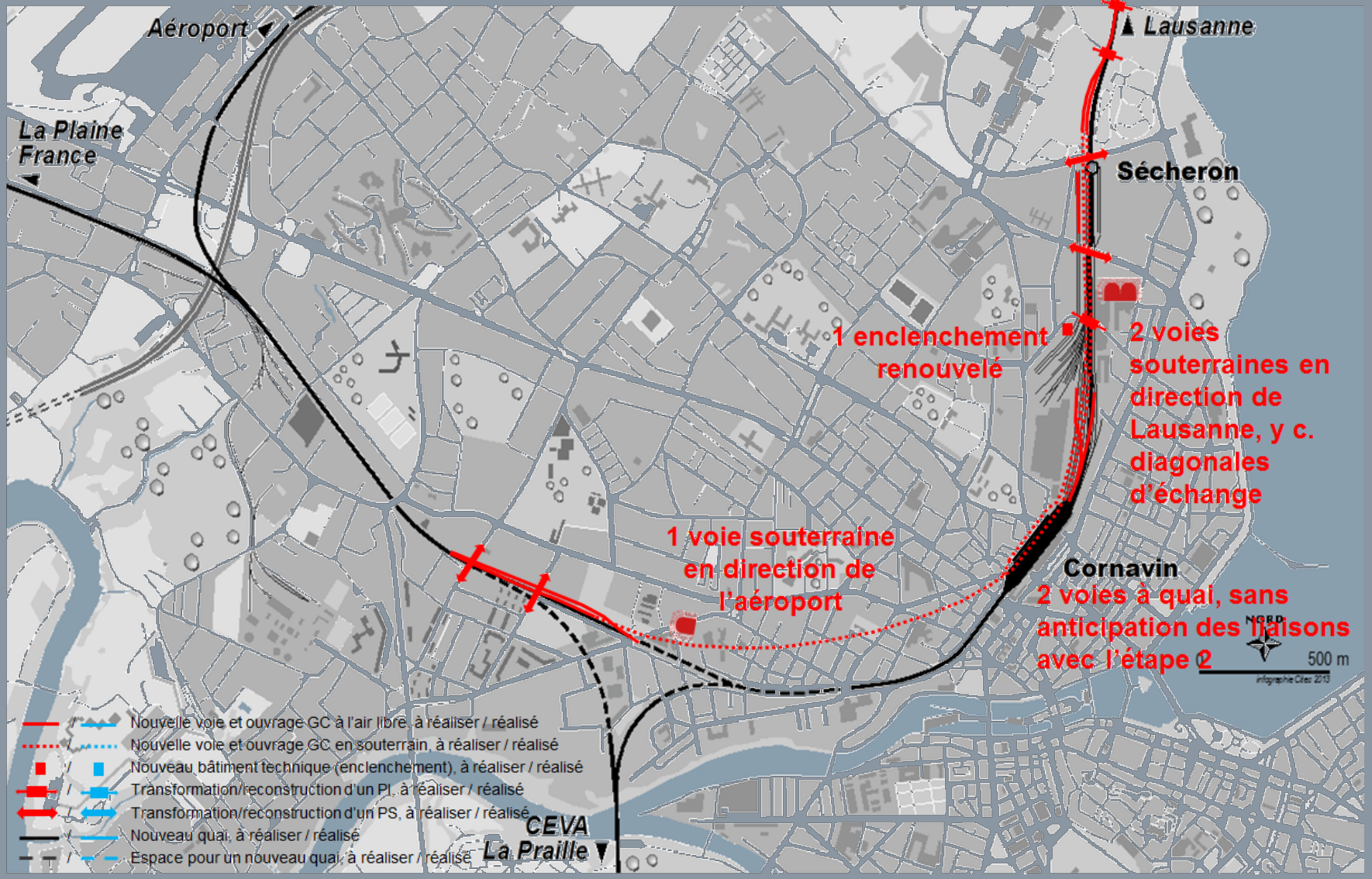

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B1/ Principales caractéristiques de l'ouvrage

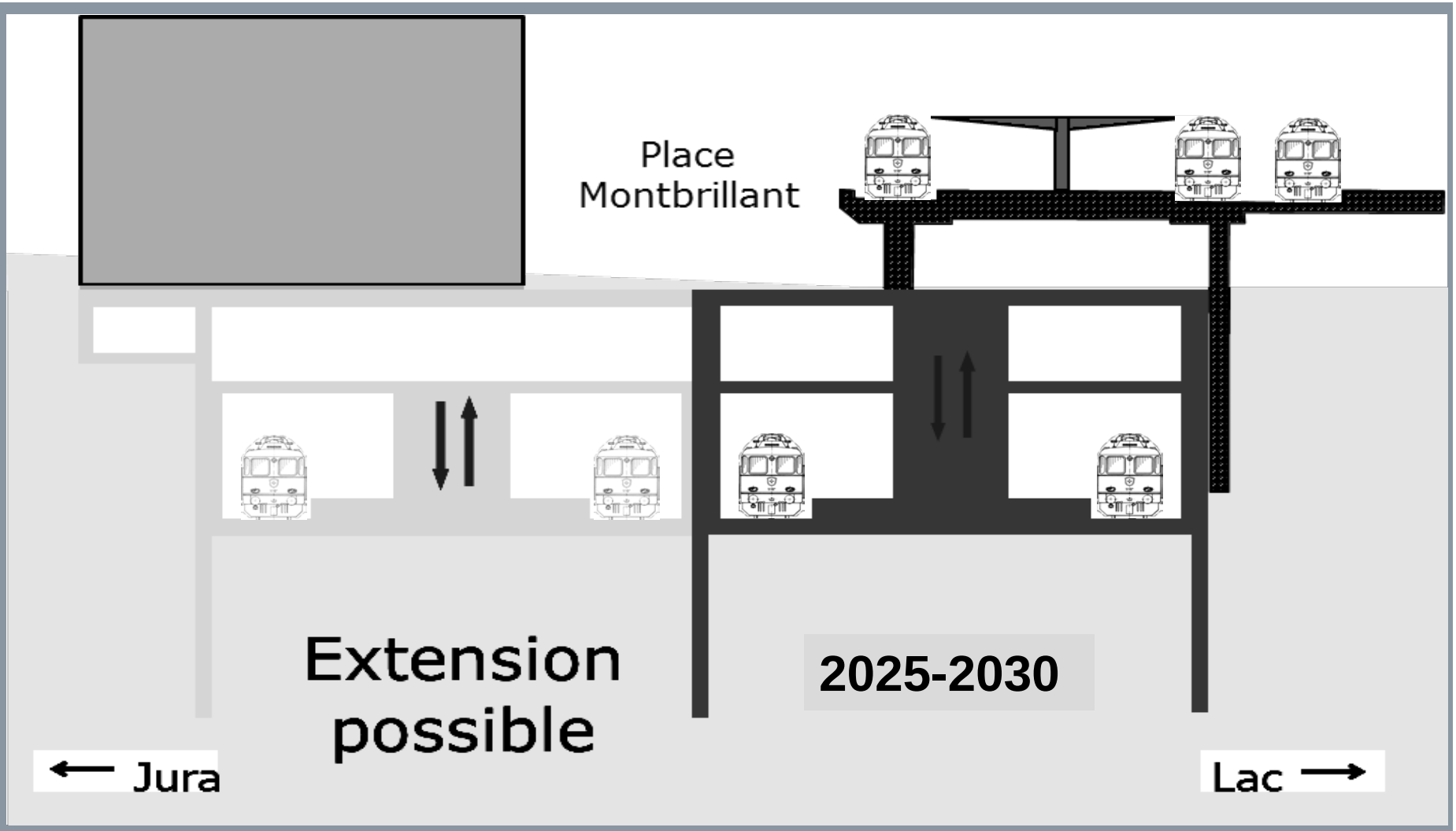

Coupe de principe.
Position de l'extension 2025-2030 projetée et le potentiel d'extension à plus long terme

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B2/ Estimation des coûts

Le projet d'extension est conçu pour assurer impérativement la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025, sans confort, tout en recherchant autant que possible la compatibilité avec les développements futurs de l'infrastructure.

Les résultats des études préliminaires ont été validés début novembre 2015.

L'évaluation du coût des ouvrages au stade de l'étude préliminaire est :

- **pour les travaux d'extension proprement dits** **1'507.37 MCHF**
- **auxquels il convient d'ajouter les travaux préparatoires indispensables soit un montant cumulé** **1'652.24 MCHF**
- **auxquels il est prévu d'ajouter d'autres travaux d'adaptation de l'existant soit un montant total** **1'670.19 MCHF**

+/- 30 % (base de prix mars 2014 hors TVA).

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B2/ Estimation des coûts

Objet	Montant en CHF [1]
Travaux préalables indispensables aux travaux d'extension selon étude préliminaire 2015	
Renouvellement 1.1 de l'enclenchement de Cornavin	147'680'000.--
Déplacement/renouvellement de l'installation de lavage au défilé (DLR)	35'900'000.--
Création d'un faisceau de garage	56'100'000.--
Travaux d'extension principaux selon étude préliminaire 2015	
Trémie Ouest à simple voie	177'640'000.--
Tunnel Ouest à simple voie	193'420'000.--
Liaison Ouest à simple voie	96'890'000.--
Gare souterraine	301'060'000.--
Avant-gare en surface	138'830'000.--
Liaison Est à double voies	87'870'000.--
Tunnel Est à double voies	173'590'000.--
Trémie Est à double voies, y compris renouvellement PS Av. de la Paix	151'200'000.--
Acquisitions foncières	50'490'000.--
Impacts sur exploitation	41'570'000.--
Total hors TVA selon étude préliminaire 2015	**1'652'240'000.--**
Autres travaux (maintien de la qualité subordonné)	
Rehaussement du quai 4	17'950'000.--
TOTAL hors TVA	**1'670'190'000.--**

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine

B3/ Participations financières (en MCHF HT)

	Total	Confédération	Canton	Ville	CFF-P	Opérateurs Commanditaires TRV
Sous-total gare de Cornavin	**1'507.37**	**1'000.00**	**407.37**	**100.00**	**0.00**	**0.00**
Sous-total inclus PS de la Paix et déplacement installation de lavage	**1'546.27**	**1'018.40**	**416.57**	**111.30**	**0.00**	**0.00**
Clé applicable aux investissements	*100.00%*	*65.86 %*	*26.94%*	*7.20%*		
Sous-total inclus ouvrages préparatoires (renouvellement enclenchement, renouvellement installation de lavage et création d'un faisceau de garage)	**1'652.24**	**1'074.50**	**416.57**	**111.30**	**8.30**	**41.57**
Total de l'opération inclus ouvrages d'adaptation de l'existant (rehaussement quai 4) **Montant inscrit à la convention-cadre**	**1'670.19**	**1'092.45**	**416.57**	**111.30**	**8.30**	**41.57**

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B3/ Perspectives de remboursement

Les meilleures fonctionnalités de l'extension en souterrain éviteront à l'OFT certains investissements ultérieurs qui auraient été nécessaires dans le cadre d'une extension en surface

- **À l'Ouest de Cornavin, les études menées par le Canton ont montré que le passage au ¼ h direction Châtelaine aurait nécessité un saut de mouton**

- **À l'Est de la gare, (secteur Sécheron) dans le secteur de Sécheron, le Canton a l'intention de déposer fin 2018- début 2019 auprès de la Confédération, la demande de réalisation des aménagements pour la mise en place d'une offre sur douze produits vers Lausanne, qui suppose la réalisation d'un saut de mouton dans le secteur de Sécheron**

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B3/ Echelonnement des dépenses

Hypothèse 1: FAIF2 positif et complet en 2019			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM : 2016	0	0	0
2017	1'404'000	0	1'404'000
2018	1'836'000	0	1'836'000
2019	4'320'000	0	4'320'000
2020	0	7'560'000	-7'560'000
Totaux	7'560'000	7'560'000	0 0

[1] Dans cette hypothèse (la plus optimiste), le versement de la subvention s'arrête dès que l'argent du budget complémentaire de la Confédération est disponible et permet aux partenaires de rembourser à la Ville, la totalité des sommes avancées jusqu'alors (jusqu'à fin 2019).

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B3/ Echelonnement des dépenses

Hypothèse 2 : FAIF2 négatif			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM : 2016	0	0	0
2017	1'404'000	0	1'404'000
2018	1'836'000	0	1'836'000
2019	4'320'000	0	4'320'000
2020	4'536'000	0	4'536'000
2021	4'320'000	0	4'320'000
2022	2'160'000	0	2'160'000
2023	2'484'000	0	2'484'000
2024	12'744'000	0	12'744'000
2025	12'528'000	0	12'528'000
2026	12'528'000	0	12'528'000
2027	12'528'000	0	12'528'000
2028	12'528'000	0	12'528'000
2029	12'528'000	0	12'528'000
2030	12'528'000	0	12'528'000
2031 et au-delà	11'232'000	0	11'232'000
Totaux	120'204'000	0	120'204'000

[1] Dans cette hypothèse (la plus pessimiste), les Chambres fédérales refusent de voter le budget complémentaire. Les dépenses ont lieu essentiellement à partir de 2024

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine

B4/ Planning prévisionnel

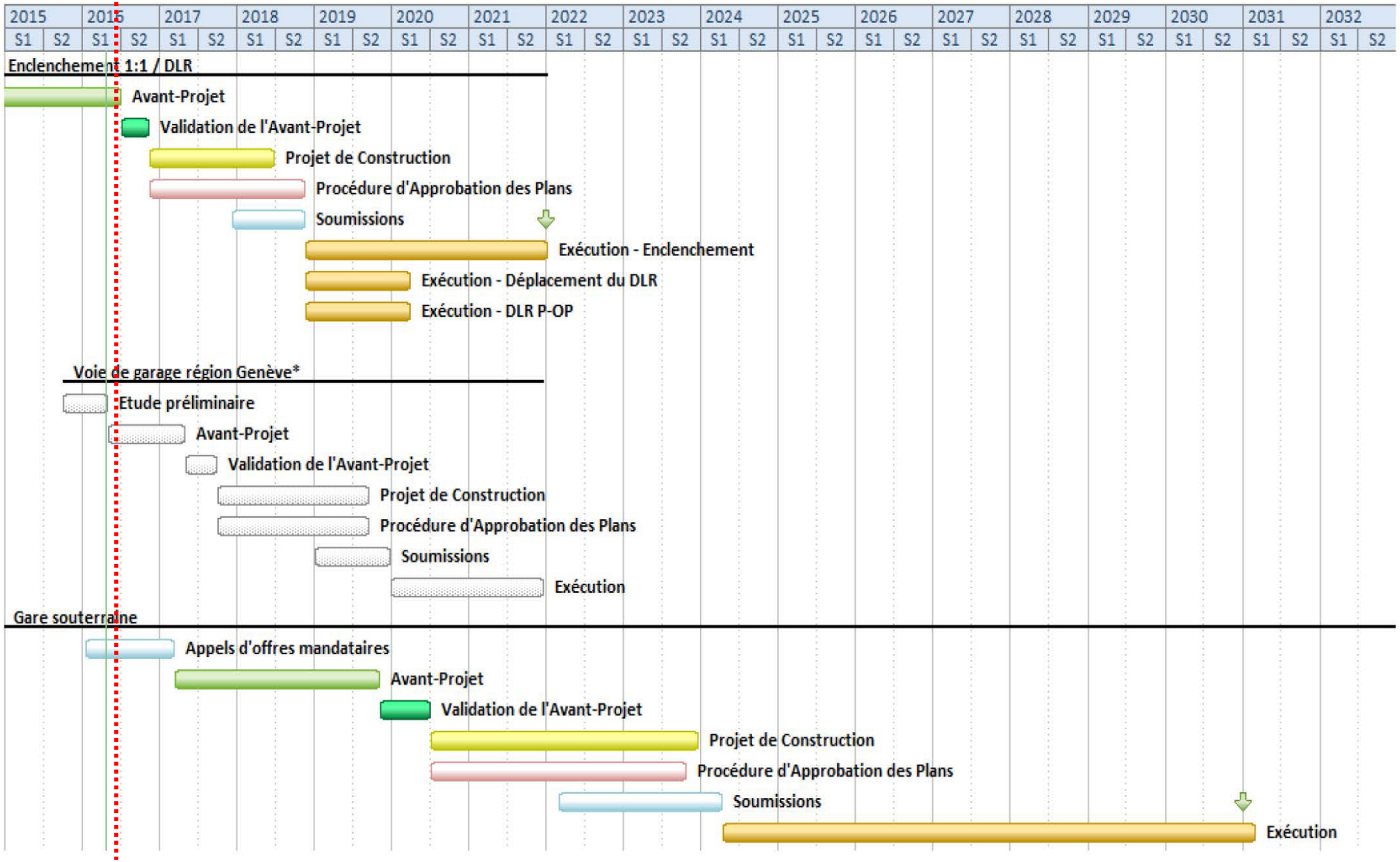

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B5/ Les engagements à prendre

Pour poursuivre le projet d'extension souterraine, la Ville doit s'engager aux côtés de l'OFT et du Canton à :

- **assumer 7.20 % des dépenses d'études et de réalisation soit 120,20 MCHF (+ou- 30 %) dont à déduire le financement complémentaire qui résultera du vote en 2018-19 des Chambres fédérales sur le FAIF 2 (sauts de mouton Sécheron et Châtelaine).**
- **participer financièrement aux coûts d'entretien des ouvrages à hauteur de sa part d'investissement finale, déduction faite du financement complémentaire FAIF 2 (c'est-à-dire provisoirement de 6.63 % sur les ouvrages principaux de la gare).**
- **obtenir l'accord du Conseil Municipal sur cette demande de crédit par un arrêté en force avant le 31 décembre 2016.**

Si la dernière condition n'est pas remplie, l'OFT mettra en œuvre le projet d'extension en surface.

C/ Implication de la Ville dans l'organisation de projet

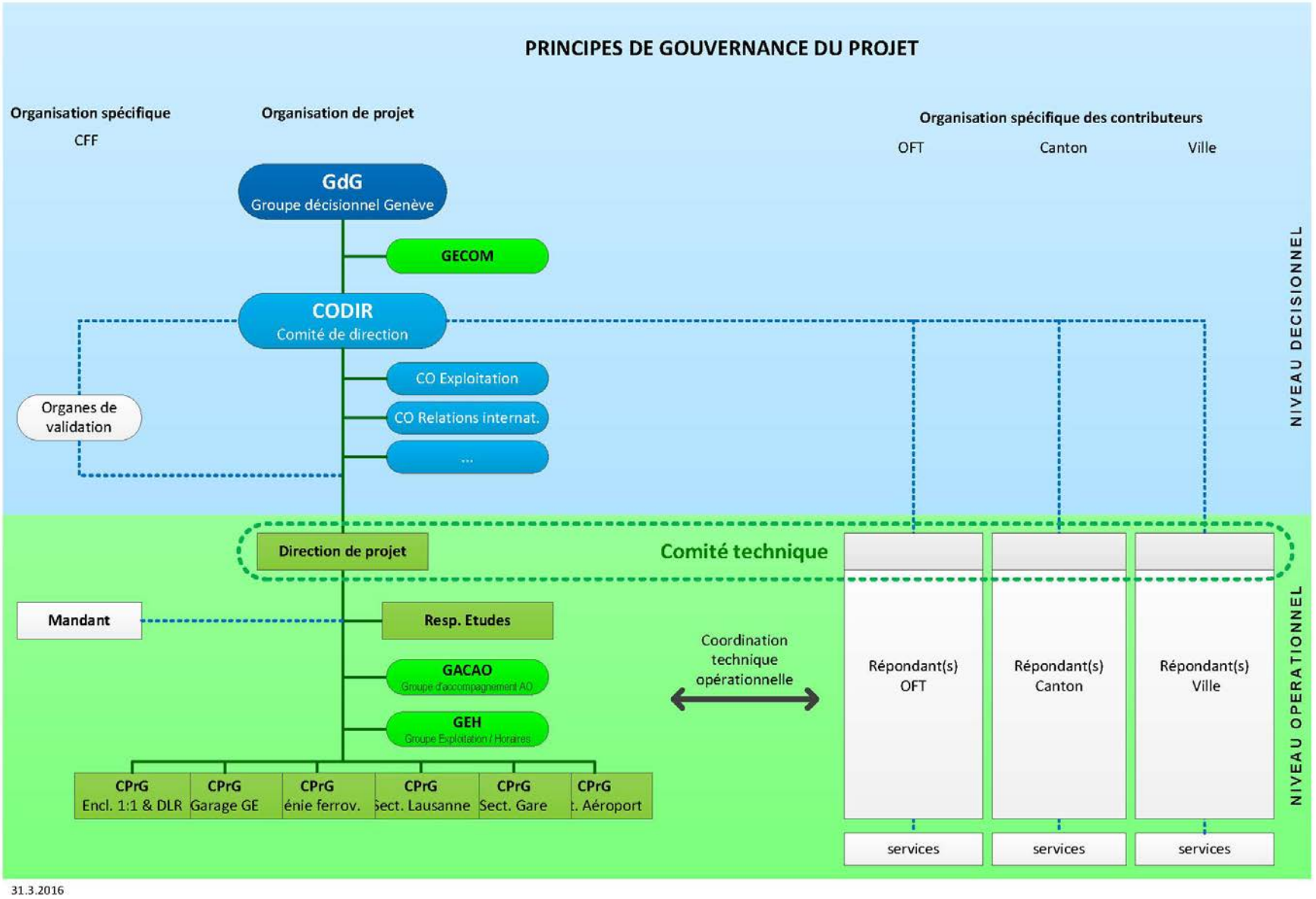

D/ Articulation des projets ferroviaire et urbain

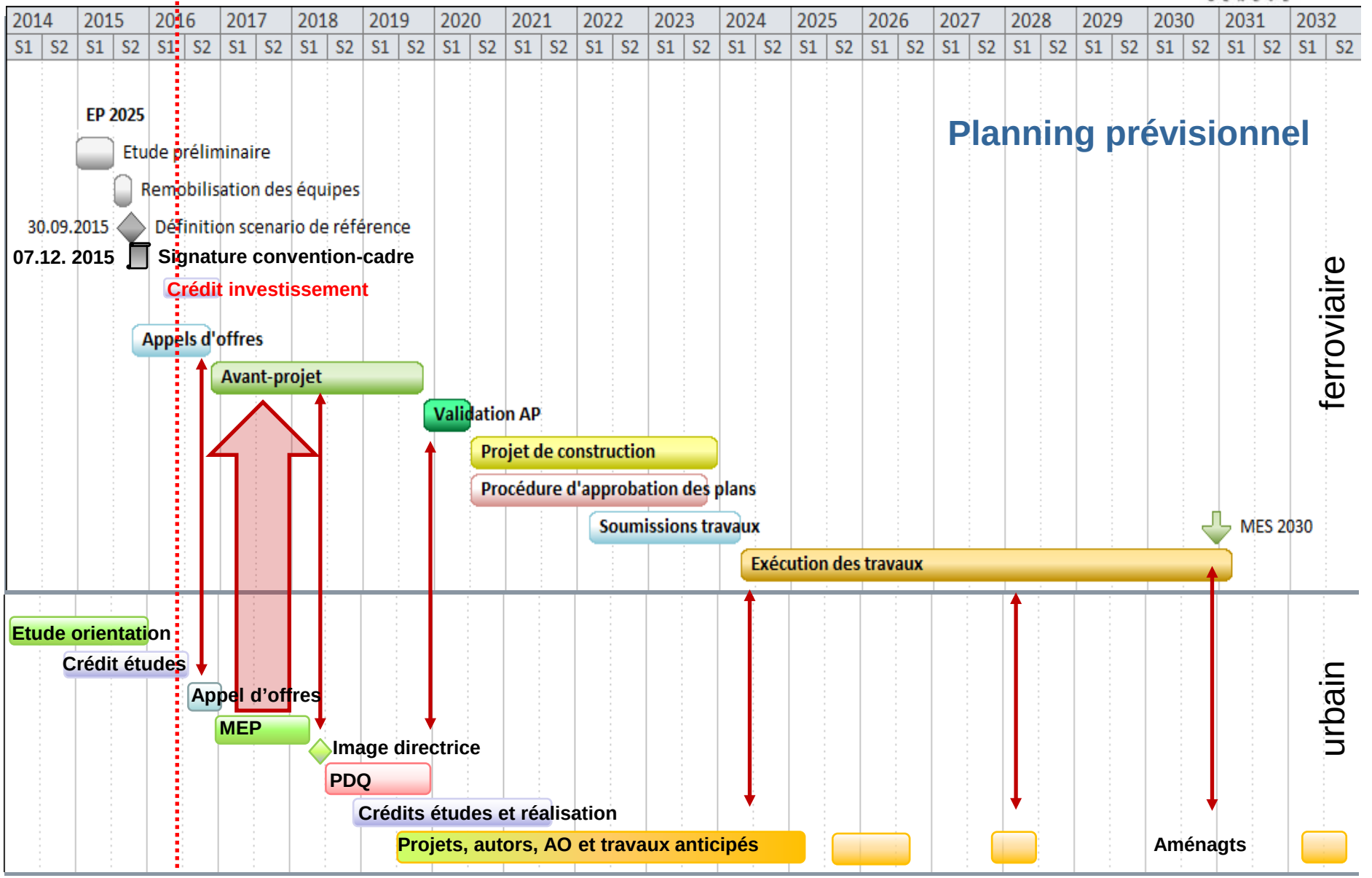

VILLE DE GENÈVE

MERCI DE VOTRE ATTENTION